# Plessix-Bahisson • Ploubalay • Trégon BEAUSSAIS SUR MER

#### ARRETE MUNICIPAL n°2023-54

Portant réglementation temporaire de circulation Sur la Commune de Beaussais-sur-Mer Pour travaux du 6 avril au 7 avril 2023 6 rue du verger Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise BETP,10 allée Gallo-Romaine, 35310 MORDELLES Considérant qu'il y a lieu de rétrécir la chaussée, une déviation sera mise en place (voir plan) sur la commune de Beaussais-sur-Mer pour une intervention sur tampon EU.

#### **ARRETE**

Article 1 : Du 6 avril au 7 avril 2023, 6 rue du verger, Ploubalay, Beaussais-sur-Mer qu'il y a lieu de rétrécir la chaussée, une déviation sera mise en place (voir plan) sur la commune de Beaussais-sur-Mer pour une intervention sur tampon EU.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise BETP réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.

Article 3 : L'accès des riverains et des piétons sera possible en fonction de l'accessibilité du chantier fixée par les entreprises réalisant les travaux qui s'efforcera le plus possible de ne pas perturber l'accès à l'usager.

<u>Article 4 :</u> Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

<u>Article 6 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à BEAUSSAIS-SUR-MER, le 3 avril 2023

Le Maire, Eugene CARO

Par délégation

Mikaël BONENFANT Maire délégué de Trégon

## Google Maps Rue du Verger



Données cartographiques ©2023 Google 50 m L



### Rue du Verger











Enregistrer À proximité Envoyer vers un téléphone

0

22650 Beaussais-sur-Mer